

## Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

**Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

**VU** l'article R 411-21-1 du code de la route,

**VU** l'article R 610-5 du code pénal,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement de travaux de pose de réseau basse tension, effectués par l'entreprise LE DU RESEAUX, **Place Le Pomellec du 7 au 13 septembre 2024**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit des travaux et la voie de circulation des véhicules et cycles suivant les besoins de travaux de pose de réseau basse tension, effectués par l'entreprise LE DU RESEAUX domiciliée La Vallée – 22170 CHATELAUDREN.

**Article 2 :** Les travaux ne pourront avoir lieu le jeudi en raison du marché hebdomadaire et la tranchée devra être rebouchée en provisoire pour permettre le stationnement des commerçants.

**Article 3 :** L'entreprise LE DU RESEAUX affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Elle mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Elle sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** L'entreprise LE DU RESEAUX, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :  
M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,  
Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques Municipaux,  
L'entreprise LE DU RESEAUX.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 2 septembre 2024  
Madame le Maire délégué de BINIC, Nathalie MOBUCHON



Notifié le 03 SEP. 2024